



Abonnement à domicile

Voice

| | Voice Basic | Voice CH | Voice CH+ EU |
|--------------------------|----------------------------|----------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Abonnement mensuel (CHF) | 5.– | 12.– | 25.– |
| Appels | selon le tarif à la minute | 600 min. vers les réseaux fixes et mobiles suisses | 1200 min. vers les réseaux fixes et mobiles suisses 300 min. vers les réseaux fixes et mobiles de l'UE* |

Réseau fixe en Suisse : 0,05 CHF/min.

tarif à la minute

Mobile en Suisse : 0,30 CHF/min.

Appels vers l'étranger : à partir de 0,05 CHF/min.

Connexion Internet requise

OUI

Durée minimale du contrat

aucune

*Belgique, Danemark, Allemagne, Finlande, France, Grèce, Royaume-Uni, Irlande, Italie, Canada, Liechtenstein, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Autriche, Pologne, Portugal, Suède, Espagne et États-Unis

La vitesse réelle dépend de votre raccordement téléphonique. En cas de résiliation, le modem et le boîtier TV doivent être retournés. Dans le cas contraire, des frais de CHF 300.– (Fibre : CHF 350.–) seront facturés. Après expiration de la durée minimale du contrat, celui-ci peut être résilié moyennant un préavis de 2 mois pour la fin d'un mois. Les dispositions de la fiche tarifaire ainsi que les conditions générales de TalkTalk AG s'appliquent. Frais uniques d'activation : CHF 99.–. Si le produit TV est activé à une date ultérieure à celle du raccordement Internet, la date d'activation de la TV est considérée comme nouvelle date de départ de la durée minimale du contrat. À partir de cette date, une nouvelle durée de 24 mois s'applique. Facturation : les prix sont indiqués en CHF, TVA incluse. Offre destinée uniquement à un usage privé habituel.

En cas d'intervention nécessaire d'un électricien, le client doit mandater celui-ci lui-même. Tous les frais supplémentaires liés à cette intervention sont à la charge du client. L'envoi d'une facture par courrier postal est payant ; un montant de CHF 3.95 est facturé par facture. Les frais postaux pour les paiements en espèces au guichet postal seront facturés ultérieurement. Sous réserve de modification des prix. Par ma signature, je confirme avoir lu et accepté les conditions de l'abonnement ainsi que les coûts totaux correspondants. Je certifie ne pas être sous tutelle et être pleinement capable juridiquement. J'accepte les conditions générales de TalkTalk AG ainsi que les dispositions figurant sur la fiche tarifaire et confirme que toutes les informations fournies sont exactes et conformes à la vérité. Je reconnais être responsable de tous les frais liés à l'utilisation de la VoIP dans le cadre de ce contrat. Je prends également connaissance que TalkTalk AG se réserve le droit de fixer et de modifier des limites de crédit ainsi que de bloquer la ligne si les coûts en cours dépassent la limite fixée ou en cas de retard de paiement. La facturation débute au moment de l'activation du/des service(s), ce qui correspond également au début de la durée minimale du contrat. Veuillez nous envoyer le contrat signé accompagné d'une copie valable d'une pièce d'identité (passeport/ carte d'identité suisse, carte de légitimation ou permis de séjour B/C/L).